

Rapport de réunion du conseil communal du 23.12.2020

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, Claude COURTOIS, conseillers.

Excusé(e) : néant

Séance publique

Point 1 : Correspondance

Après avoir salué les membres monsieur Beissel annonce qu'il n'y a rien de spécial à signaler comme correspondance. Cependant il prie les conseillers de signer directement après la clôture de la séance d'aujourd'hui toutes les délibérations prises.

Il continue en disant que le prochain conseil communal est prévu pour le 6.1.2021 avec comme sujet principal le nouveau PAG.

Finalement il annonce que le père Noël est venu dans la commune et a apporté à chaque conseiller une boîte avec 3 bouteilles de vin qu'ils peuvent emmener à la maison.

Point 2 : Questions écrites au collègue échevinal

Néant

Mais le bourgmestre demande aux conseillers s'ils sont d'accord de rajouter à l'ordre du jour d'aujourd'hui une motion de la LSAP. Vote : **unanime**. Ce point sera discuté à la fin de la séance sous le point 6bis.

Point 3 : Approbation devis supplémentaire estimatif pour mobilier château Aspelt

Monsieur Beissel présente le devis estimatif supplémentaire concernant l'acquisition de mobilier pour le château Aspelt et son annexe portant sur le montant de 165.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Vu que cette dépense n'était pas prévue dans le devis initial, il faut prévoir les liquidités nécessaires lors de l'établissement du budget 2021. La dépense sera imputée sur l'article 4/838/221311/18013 – « Rénovation château Aspelt et aménagement de la place Péiter vun Uespelt ».

Il passe en revue en détail le devis et donne comme explication qu'entretemps le collège échevinal a eu des entretiens avec les différentes associations locales qui vont utiliser quelques salles du château et de l'annexe du château et il a répondu à leurs désirs d'équipement.

Monsieur Beissel demande aux conseillers l'approbation de ce devis.

Après plusieurs critiques de la part du parti CSV, le devis est approuvé **unanimentement**.

Point 4 : Projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement – avis du conseil communal

Le maire donne des explications sur le but du projet et ce qui a été analysé dans le cadre de cette analyse au niveau national et plus spécifiquement pour la commune de Frisange. Le

collège échevinal a décidé de ne pas se prononcer sur le sujet puisqu'il n'y a pas eu de réclamation de la part d'habitants à l'encontre du projet de plan d'action suite à la consultation publique.

Le conseiller Jacoby critique cette position du collège échevinal. La CSV est d'avis que même en cas d'absence d'observations écrites de la part d'habitants de notre commune, le collège échevinal a raté ici encore une fois une occasion pour adresser un avis officiel au ministère pour le rendre attentif aux problèmes de longue durée qui existent dans la commune de Frisange en relation directe ou indirecte avec le trafic.

Monsieur Beissel lui réplique qu'il ne faut pas mélanger pommes et poires et que le collège échevinal intervient au sujet du trafic et de ses conséquences au bon niveau, et ce n'est pas dans le cadre de cette étude qu'on peut demander des solutions y relatives au ministère. Cette étude concerne le plan d'action national de lutte contre le bruit, et non pas le trafic au niveau local. Il annonce que le collège échevinal va demander un RV en janvier à ce sujet avec la nouvelle direction des Ponts & Chaussées qui sera installée à Bettembourg.

Après plusieurs échanges entre les conseillers, il leur demande de se prononcer au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Vote : le projet de plan d'action de lutte contre le bruit est **accepté à la majorité des voix** : 8x pour et 3x contre.

Point 5 : Approbation décomptes

Le maire présente les différents décomptes en question, à savoir :

1. Renouvellement système incendie bâtiment des boys scouts à Frisange : 24.000€, dépense effective 10.271,66€
2. Mesures d'apaisement du trafic : programme 2017 : 50.000€, dépense effective 38.969,89€
3. Installation avertisseur de vitesse : programme 2018 : 20.000€, dépense effective 18.513,61€
4. Rénovation Ecole centrale à Frisange 2019 : 65.000€, dépense effective 48.110,83€
5. Mobilier Ecole centrale à Frisange 2019 : 25.000€, dépense effective 23.486,23€
6. Remplacement éclairage public « Crauthemerstrooss » Hellange : 75.000€, dépense effective 6.224,40€ puisque Ponts & Chaussées ont assumé la majeure partie des frais
7. Installation d'un nouveau chauffage pour les locaux du terrain de football à Aspelt : 35.000€, dépense effective 29.153,05€
8. Remplacement éclairage terrain de football par éclairage LED : 55.000€, dépense effective 54.858,37€

Le conseil communal approuve tous ces décomptes **unaniment**.

Point 6 : Discussion et vote budget rectifié 2020 et budget 2021

Monsieur Arend demande au bourgmestre ce qui a changé par rapport à la semaine dernière.

Le bourgmestre explique que le boni définitif a augmenté légèrement de 212.131€ à 213.300€. Puis il éclairci que dans le budget ordinaire on avait un double emploi de 60.000€ concernant la Maison pour Jeunes. Cette somme a été déduite du budget ordinaire pour être rajouté quand-même dans le budget extraordinaire, pour inscrire une dépense, en l'occurrence un achat de véhicule pour le service technique.

Monsieur Beissel demande ensuite le conseiller Heuertz de commenter le budget en sa fonction de président de la commission des finances.

Monsieur Heuertz explique que la commission a jugé bon le budget dans son ensemble et se félicite qu'elle a pu assister à la présentation la semaine dernière. Elle regrette juste que la présentation du budget a été un peu brève, pas assez détaillée. Elle apprécie que dans le budget net figurent plus des noms avec les salaires respectifs, et que les taxes communales ont été revisitées vers le bas. A l'avenir, il conviendrait de recourir davantage à des entreprises plutôt qu'à des particuliers pour le personnel de nettoyage. Certains membres déplorent le surinvestissement dans la rénovation du château d'eau de Hellingen.

Monsieur Beissel lui remercie pour l'appréciation de la commission des finances et souligne que pendant l'année en cours elle peut se rassembler encore une fois avec le collège échevinal pour discuter des projets d'envergure.

Il demande si personne n'a de questions, et passe d'abord la parole à monsieur Mongelli pour présenter le point de vue de la majorité.

Monsieur Mongelli, au nom de l'Ar Equipe, loue le courage du collège échevinal de prendre en main de l'argent dans ces temps incertains et d'entamer de grands projets. Il apprécie le fait que les investissements envisagés contribueront à la modernisation de la commune. Et la conseillère Hoffmann-Carboni enchaîne qu'elle se félicite des investissements prévus dans le logement social et la création d'une crèche à Aspelt.

Ensuite le conseiller Gaffinet prend la parole au nom de la LSAP. Il avoue qu'il a été étonné que la présentation la semaine dernière n'ait duré que 20 minutes. Il déplore qu'un poste manque totalement dans le budget, à savoir un article pour les dépenses culturelles concernant le château d'Aspelt, car cela ne sert à rien d'avoir rénové le château si on ne le remplit pas de vie. Il apprécie que les subsides pour les associations aient été augmentés mais il aurait jugé bon d'augmenter encore plus le montant. Une bonne nouvelle est cependant qu'enfin une crèche et 2 logements sociaux seront installés à Aspelt. Mais en résumé la LSAP raisonne quand-même que ceci est un budget qui démontre que le collège échevinal n'avance pas vraiment dans leurs projets. Tout traîne. Encore une année s'est écoulée sans que beaucoup de choses concrètes aient été soumises à l'approbation du conseil communal. Il critique aussi que l'opposition n'est pas suffisamment associée aux décisions. La LSAP votera contre ce budget car elle trouve que la majorité n'a pas fait ses devoirs. Beaucoup des projets qui ont été annoncés déjà l'année passée n'ont pas été réalisés.

Finalement le conseiller Arend commente le budget au nom de la CSV. Comme son homologue de la LSAP il annonce également que la CSV va voter contre ce budget qu'il estime être un copy-paste de l'année passée, et puisque l'année passée la CSV a voté contre le budget, et bien ce sera cette année encore une fois le même tenor. Les comptes montrent qu'un tiers seulement des dépenses annoncées ont été réalisées. Il faut reconnaître que la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser tous les investissements prévus et que le service administratif au citoyen a été impeccable et que Frisange a bien géré ces moments difficiles en l'an 2020. Mais dès l'été 2020 le collège échevinal aurait dû anticiper la diminution de la dotation communale de l'Etat et chercher, ensemble avec tous les conseillers communaux et les membres de la commission des finances, des moyens d'économiser de l'argent dans le budget ordinaire et allonger en durée des projets planifiés plutôt que de recourir à un emprunt. Pour la CSV il manque surtout d'investissements notamment dans le logement social, l'école et la maison relais. Il manque également le nouveau chalet des scouts ainsi que des fonds pour la réduction du trafic et pour la protection de l'environnement. La CSV trouve que la majorité n'est pas assez ambitieuse.

Le bourgmestre Beissel prend en considération toutes ces remarques, tout en expliquant qu'il remercie d'abord tout le personnel communal pour le travail réalisé en 2020 dans des conditions qui n'ont pas été faciles par moment. Il rajoute qu'avec la petite équipe on ne traite pas moins que 20 projets d'envergure actuellement et que le personnel a fait tout son possible pour avancer avec les projets et pour réaliser l'établissement du budget 2021. Il remercie tout particulièrement madame Myriam Gales, qui s'est donnée beaucoup de mal pour rassembler tous les chiffres et les informations des collègues afin de les inclure dans le budget.

Il annonce qu'il va faire suivre au personnel communal le souhait du conseil communal d'avancer encore plus vite sur nos projets et que la commune va encore engager un technicien, en vue de supporter encore plus l'équipe du service technique.

Le maire demande au conseil communal de se prononcer d'abord au sujet du budget rectifié 2020 et ensuite au sujet du budget 2021.

Le budget rectifié 2020 est approuvé par la majorité des voix, à savoir 8x pour et 3x contre (CSV).

Le budget 2021 est également approuvé par la majorité des voix à savoir 6x pour (Är Equipe et DP) et 5x contre (LSAP et CSV)

Le détail de la discussion budgétaire peut être suivi sur notre site internet www.frisange.lu dans la vidéo du conseil communal du 23/12/2020.

Point 6bis : ajout sur l'ordre du jour : la motion de la LSAP

Monsieur Beissel donne la parole au conseiller Bingen pour présenter la motion de la LSAP avec le sujet : « Keng Erlabnis fir Freedefeieren zum Joereswiessel 2020-2021 ».

D' Joer 2020 ass duerch de Covid en aussergewéinlecht an ustrengend Joer fir jiddereen, a mer si leider nach net iwwert de Bierg. Och während de Feierdeeg gëtt et keng Paus virum Virus an de Joereswiessel steet virun der Dier.

Allgemeng gëtt eng Geneemegung gebraucht fir dierfen e Feierwierk oder Ähnlechtes ze maachen. Vill Gemengen ginn dëst Joer keng Erlabnis, et bleift och an der Silvesternuecht verbueden Freedefeieren ze schéissen.

Mir wëllen dem Beispill vun dësen Gemengen folgen, ënner anerem aus dëse Grënn:

- D' Kliniken sinn duerch de Covid un hire Grenzen. Et sollt een duerfir de Risk vun onnëtze Verletzungen duerch Freedefeier kléng halen. Dat selwecht gëllt fir eis Rettungsdéngschter, di net och nach musse wéinst sou Verletzungen erausrécken oder d'Pompjeeën souguer wéinst méiglechen Bränn.*

- Et wäert weider e Couver-Feu bestoen, d'Leit mussen doheem bleiwen. Doduerch datt d'Leit net kennen no 23 Auer zirkuléieren, muss verhënnert ginn dass hannert dem Haus geknuppt gëtt an d'Risiken nach méi grouss ginn. Ofgesinn vun der Belaaschtung fir Mënsch an Déier aus der Noperschaft, dei duerch de Couver-Feu net einfach kënne fort goen fir deem Ganzen ze entgoen.*

Dofir entscheet de Gemengerot :

- Um Territoire vun der Gemeng Fréiseng keng Erlabnis ze ginn fir Freedefeieren, Knupperten asw. zum Joreswiessel 2020-2021 ofzebrennen.*

- De Schäfferot mat der Kommunikatioun ze beoptragen, fir de Bierger dëse "Verbuet" iwwert di gängeg Kommunikatiounswëer wéi Flyeren an Internet matzedeelen.*

Yves Gaffinet

Guy Bingen

Monsieur Beissel consent avec monsieur Bingen et comprend bien les motivations de la LSAP pour empêcher le tir d'un feu d'artifice. Mais il fait remarquer que la commune de Frisange n'a pas de règlement de police pour l'interdire, et pour prononcer une amende en cas de non-respect. Sur le portail Guichet.lu est indiqué clairement que, si les gens veulent faire un feu d'artifice, ils doivent en faire la demande à l'avance au maire. Et depuis qu'il est maire il n'aurait pas encore donnée une permission et ne va pas non plus la donner cette année. De toute façon, avec la nouvelle réglementation du Covid, tout un chacun devra être à la maison à 21h dû au couvre-feu et non plus se trouver à une place publique.

Le bourgmestre propose aux conseillers de laisser tomber la motion de la LSAP. Au lieu de cela, chaque parti devrait lancer un appel sur sa page Facebook, et l'administration communale sur son site internet, que le conseil communal appelle les habitants à renoncer volontairement aux feux d'artifice pendant la nuit du Nouvel An.

Le conseil communal **approuve unanimement** ce point de l'ordre du jour.

Point 7 : Questions orales au collègue échevinal

1) Question orale posée par la conseiller AREND : il ne s'agit pas d'une question mais d'une annonce personnelle :

aujourd'hui a été le dernier conseil communal auquel il a assisté, car il a donné sa démission au parti CSV et redonne alors aussi le siège dans le conseil communal au parti CSV. Il se retire et dit merci pour le temps passé comme conseiller communal et souhaite encore à tout le monde de bonnes fêtes et une bonne santé.

Le bourgmestre BEISSEL s'étonne de cette démission spontanée, laquelle il accepte cependant, et lui remercie également pour son mandat comme conseiller.

2) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

dans le dernier dépliant communal distribué à tous les ménages on annonce que le Night Rider cesserait de fonctionner. Mais sur le site internet du Night Rider, il est écrit que seulement le 25 et le 26 décembre, les trajets seront interrompus et après, le service de bus semble fonctionner à nouveau. N'a-t-on pas confondu le Latenight-bus avec le Night Rider-bus, parce que c'est arrivé il y a un mois ?

Le MAIRE réplique qu'effectivement il doit se renseigner à ce sujet, il ne peut pas le dire maintenant.

Là-dessus, le conseiller GAFFINET répond qu'en général, il faudrait faire plus attention à la communication de la commune, car des problèmes ont surgi récemment.

Monsieur BEISSEL affirme cela.

Puisqu'il n'y a plus de questions, le bourgmestre lève la séance en rappelant la date du 6 janvier 2021 à 15h pour le prochain conseil communal et souhaite à tout le monde de bonnes fêtes et une bonne et heureuse nouvelle année.